

La direction SLA dans le cadre de sa réorganisation, a souhaité regrouper les ateliers reprographie et signalétique (SETD) et a décidé pour cela de mutualiser les équipes basées à Orlytech (Bâtiment 525) et au Parc central (Bâtiment 634) et de les regrouper géographiquement à Orly avec en plus la reprise des missions signalétique de CDGU et CDGA.

Elle a souhaité mettre en place la polyvalence pour dit-elle y "développer les synergies et offrir un champ de compétences plus large aux collaborateurs". Dans le cadre de cette réorganisation, depuis maintenant plus d'un an, nous remplissons les nouvelles missions conséquentes à celle-ci et avons accepté pour cela les heures supplémentaires ou les opérations récurrentes de nuit demandées et le week-end par notre direction.

Nous, agents de SETD syndiqués, non syndiqués nous sommes réunis ce jour 30/01/23 en assemblée en présence du syndicat FO, à l'issue de cette AG.

Nous revendiquons donc :

- 1 Une requalification de nos postes en 2C1 conséquente à la fusion de celle de "Technicien Reprographie" et de celle de Technicien Signalétique et Graphique" ainsi que l'ajout d'un nouveau métier "pose de la signalétique" auxquelles se sont greffées des nouvelles missions et des nouvelles responsabilités comme :
 - La facturation GEDAI ;
 - La connaissance du terrain impliquant l'obtention du TCA et permis piste ;
 - L'analyse des dossiers avant impression ;
 - L'envoi des bons de livraison ;
 - La formation et le transfert de compétence ;Tout cela afin de répondre à la polyvalence exigée par la direction.
- 2 Le maintien statutaire et contractuel de notre type " horaire atelier"
- 3 Le rétablissement des primes :
 - D'insalubrité pour le nettoyage des machines que nous effectuons toujours.
 - De vigilance pour l'utilisation de la scie à panneaux
 - Prime de conduite pour les missions nécessitant la conduite des véhicules de service
- 4 Les moyens matériels et logiciels adaptés pour répondre à la charge de travail qui nous est donnée et pour remplir nos missions dans de bonnes conditions.
- 5 – Intégration des intérimaires pour absorber la charge de travail conséquente à la reprise des missions signalétique de CDG et les missions du nouveau métier de la pose de la signalétique.

San réponse favorable de notre direction à nos revendications dans un délai de quinze jours, nous ne remplirons plus les missions qui ne sont pas de notre qualification.

D'ores et déjà, nous avons décidé de nous réunir à l'issue de ces quinze jours pour faire le point. Il ne tient qu'à la direction de prendre en considération nos revendications et d'y apporter des réponses.

Certains d'entre nous étaient en grève le 19/01/23, d'autres le seront le 31/01/23, bien évidemment pour le retrait de la réforme des retraites mais aussi pour la satisfaction de nos revendications.

Adopté ce jour le 30/01/23 à l'unanimité de notre groupe de travail.